

## Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local

*The NIMBY (Not in My Backyard) Stigma: a localism denunciation that maintains the illusion of the local dimension*

Laurie Béhar et Vincent Simoulin

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pmp/7000>  
ISSN : 2119-4831

### Éditeur

Institut de Management Public (IDPM)

### Édition imprimée

Date de publication : 15 avril 2014  
Pagination : 151-167  
ISBN : 978-2-7430-1997-6  
ISSN : 0758-1726

### Référence électronique

Laurie Béhar et Vincent Simoulin, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public* [En ligne], Vol 31/2 | 2014, mis en ligne le 22 décembre 2016, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pmp/7000>

---

## Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local

01

► **Laurie Béhar et Vincent Simoulin\***

*Université de Toulouse/UTM/CERTOP*

*Université de Toulouse 2 Le Mirail,*

*5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex*

### Résumé

Le terme NIMBY (Not in My Backyard) désigne l'opposition d'intérêts privés à l'implantation à proximité de leur domicile d'un équipement destiné à satisfaire des besoins collectifs. Les théories du NIMBY s'opposent sur plusieurs points mais ont pour point commun de le définir comme une opposition strictement locale et en quelque sorte « auto-référente ». Alors que l'engagement pour contrer cette étiquette stigmatisante aussi bien que l'implantation de l'équipement est coûteux tandis que le succès n'est en rien garanti, on peut se demander quelles en sont les sources. À partir de l'étude de l'implantation des éoliennes dans une région française, cet article montre que celui-ci résulte d'une dynamique d'interactions fortement influencée par la façon dont certains des acteurs ont vécu l'introduction des mêmes politiques sur d'autres territoires. Ces influences extérieures sont pourtant masquées par le terme même de NIMBY qui maintient l'illusion d'un local qui ne correspond plus guère à notre quotidien.

© 2014 IDMP/Lavoisier SAS. Tous droits réservés

**Mots clés :** bien public, environnement, expertise, participation politique, système politique local.

### Abstract

**The NIMBY (Not in My Backyard) Stigma: a localism denunciation that maintains the illusion of the local dimension.** The term NIMBY (Not in My Backyard) refers to the opposition of private interests related to the location, near to their homes, of a Facility designed to satisfy collective needs. Although the various NIMBY's theories are opposed on several regards, they join each other in one point, NIMBY is a strictly local opposition that auto refers to an equipment installation. The label of NIMBY implies a kind of stigmatization and makes people accused of tight localism. Furthermore, the strategies deployed to get off

\*Auteur correspondant : [simoulin@univ-tlse2.fr](mailto:simoulin@univ-tlse2.fr)

doi :10.3166/pmp.31.151-167 © 2014 IDMP/Lavoisier SAS. Tous droits réservés

from this stigma, as well as to prevent the installation of the equipment, whereas the success cannot be guaranteed, have an expensive cost. So far we can legitimately wonder what the reasons of this involvement are. Since the study of the wind power installation in a French region, this paper wants to figure out that this involvement occurred from a localized dynamic of interactions. At last, this dynamic seems also shaped by the way the actors feel about the implementation of the same policies in other territories. Since these external influences are however hidden by the term of NIMBY, they maintain a local dimension that is more an illusion than the reality of our daily life.

© 2014 IDMP/Lavoisier SAS. Tous droits réservés

**Keywords:** environment, local political system, political participation, public good, scientific expertise.

---

## Introduction

À une époque où les alertes relatives au changement climatique se multiplient, la construction d'un parc éolien terrestre s'apparente souvent au théâtre de conflits d'intérêts. L'installation des éoliennes est justifiée par la nécessité de satisfaire à l'intérêt général, mais elles sont sources de désagréments pour les habitants qui en sont proches. Leur installation entraîne de fait l'émergence de contestations locales, souvent décrites comme étant du NIMBY.

Le terme NIMBY (*Not in My Backyard*)<sup>1</sup> désigne la résistance d'acteurs locaux face au projet d'implantation d'une infrastructure (aéroport, déchetterie, station d'épuration, etc.) soupçonnée, à tort ou à raison, de nuisances ou de risques pour ses riverains. Sa signification est pour l'essentiel péjorative et désigne une manifestation d'égoïsme de citoyens qui oublient l'intérêt général pour refuser au nom de leurs intérêts propres une implantation bénéfique pour la collectivité. Comme d'autres stratégies stigmatisées et indicibles pour recueillir des soutiens, telles le lobbying (Rival, 2012), les sondages (Bourdieu, 1988) ou la publicité (Habermas 1992, p. 201-209), le NIMBY est associé non seulement à un refus de se plier au principe de l'intérêt général, mais même au choix d'utiliser des moyens réglementaires contre leur esprit et de faire ainsi obstacle au fonctionnement d'une gouvernance équilibrée et à l'émergence d'un acteur collectif. Conformément à la théorie de la capture (Stigler, 1975), le NIMBY désigne par conséquent une défaillance de la démocratie puisqu'il signale l'action de citoyens qui utilisent leur influence sur les autorités réglementaires et administratives pour défendre leurs intérêts propres.

*Stricto sensu*, on ne devrait donc parler de NIMBY que lorsque le seul problème est celui de la localisation et que le caractère globalement positif de l'infrastructure n'est pas contesté par les opposants. Il est pourtant fréquent que le terme désigne plus généralement une opposition locale, que l'implantation envisagée ou réalisée soit perçue ou non comme globalement positive pour la collectivité. Ce phénomène a suscité une ample littérature (Freudenberg, Pastor, 1992 ; Wynne, 1996 b) depuis les années 1980, souvent moins consacrée à l'analyser qu'à étudier les façons de surmonter le NIMBY, et ce sous au moins deux perspectives.

---

<sup>1</sup> Comme tous les termes qui ont eu un important succès, il est difficile de dater précisément l'apparition de l'acronyme NIMBY. Selon Burningham, Barnett et Thrush (2006), le terme aurait été lancé en 1980 par Walter Rodgers, membre de l'*American Nuclear Society*, une association favorable au développement du nucléaire. Il reste que les phénomènes d'opposition locale qu'il désigne sont bien plus anciens que le terme lui-même.

Dans une optique qui s'en tient à la définition stricte du NIMBY et qui est majoritairement rattachée à l'économie, un premier ensemble de recherches a pour objectif affiché (Dear, 1992 ; Inhaber, 1998 ; Frey, Oberholzer-Gee, Eichenberger, 1996 ; Viscusi, Hamilton, 1999) de décrypter des oppositions perçues comme irrationnelles afin de trouver les moyens de les surmonter. Justement parce qu'ils tiennent à la définition stricte, un certain nombre d'autres acronymes ont été proposés par des auteurs proches de ce courant pour désigner des phénomènes proches du NIMBY mais qui s'en distinguent légèrement. On peut ainsi mentionner les LULU (Locally Unwanted Land Use), BANANA (Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone), NIABY (Not In Anybody's Backyard), NIMTOOS (Not in My Term of Office), NIMEY (Not In My Electoral Year), CAVE (Citizens against Virtually Everything) et NOPE (Not on Planet Earth).

Une autre littérature repose plutôt sur une acception large du NIMBY et ne développe que rarement le caractère globalement bénéfique de l'infrastructure. Elle a davantage pour but soit de critiquer les limites de la première approche ou du terme NIMBY lui-même (Gerrard, 1994 ; Burningham, Barnett, Thrush, 2006 ; Lupton, 2011) soit d'étudier les façons dont ceux à qui le terme est appliqué tentent de s'en démarquer (Gordon, Jasper, 1996 ; Lolive, 1997 ; Jobert, 1998 ; Trom, 1999). Jobert s'inscrit dans cette optique lorsqu'il soutient qu'invoquer l'intérêt général a pour fonction de « *légitimer les arbitrages entre les intérêts particuliers et les conceptions de l'intérêt collectif qu'opèrent constamment les décideurs publics* » et que c'est un moyen de parvenir à « *un classement binaire des intérêts en présence* » qui confère à la notion d'intérêt général une prérogative de « *domination légitime* » (Jobert, 1998 : 69). Dans cette seconde approche, bien que le terme NIMBY continue à avoir une connotation négative, celle-ci est en quelque sorte perçue comme inadéquate, voire imméritée, et les analyses portent d'une part sur la capacité nouvelle des acteurs à se mobiliser et à résister aux décisions venues du centre, et d'autre part sur leurs tentatives pour se disculper de l'accusation d'égoïsme portée contre eux. Ces auteurs s'inscrivent à ce titre dans les travaux sur les interfaces entre science et politique, entre expertise et décision (Jasanoff, 1990 ; Wynne, 1996 a ; Cash *et al.*, 2003 ; Hoppe, 2005 ; Barthe, 2006) et plaident pour l'inclusion de « profanes » dans les dynamiques autrefois dominées par des « experts ». Ceux-ci contribueraient à l'enrichissement des options, prendraient à leur charge une partie du travail de collecte de données et assumeraient également partiellement le coût des décisions et la charge des responsabilités (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). Les inclure ne serait donc pas seulement une façon d'enrichir et de renouveler la démocratie (Beck, 2008), mais également une garantie d'efficacité plus grande (Fromentin, Wojcik, 2008).

Si les deux approches que nous avons distinguées sont donc bien différentes, elles se rejoignent malgré tout dans un certain nombre de thèses. La première est celle du localisme, Arthur Jobert est ainsi parfaitement représentatif lorsqu'il écrit : « *...tant chaque projet, à la manière des faits divers, est en quelque sorte « auto-référent », constituant les enjeux et les acteurs qui lui sont propres* » (1998, p. 70). Une seconde thèse également partagée est celle des apprentissages (Rémy, 1995 ; Trom, 1999), l'idée que les acteurs apprennent au cours de conflits qui s'étendent parfois sur des décennies et que leurs représentations et argumentations évoluent au fil du temps. Tous les auteurs notent la très grande fluidité des arguments, les différents acteurs embrassant l'un ou l'autre au cours des années en fonction des résultats des épreuves qui les opposent et de l'évolution de l'air du temps. Corrélativement, une thèse implicite est que les conflits ne s'apaisent jamais totalement

(Trom, 1999), qu'il n'y a pas de clôture des controverses (Jobert, 1998). Enfin, au bout de trois décennies d'étude du NIMBY, les recherches constatent le développement d'une ingénierie de la contestation, d'une grammaire de la revendication publique, la naissance d'associations spécialisées dans le soutien aux acteurs locaux.

La plupart des auteurs s'accordent également sur la difficulté qu'éprouvent les opposants à se disculper de l'étiquette de NIMBY et sur le coût élevé de la contestation. Les tenants de la première approche l'analysent comme une conséquence du caractère personnel de l'intérêt défendu, alors que ceux de la seconde approche y voient une forme de faillite (Revel et al., 2007) de la démarche de débat public et des diverses politiques qui visent à permettre aux profanes de contribuer à la décision et de faire entendre leur voix. Ils soutiennent que ces perspectives d'inclusion des profanes à la décision n'obligeraient pas seulement les autorités publiques à prévoir des procédures autorisant cette participation, mais imposeraient également aux novices de se préparer à cette prise de parole et à en assumer les conséquences (Blondiaux, Sintomer, 2002) et d'une certaine façon à prévenir les phénomènes de NIMBY. Car il n'est ni si facile ni si évident de s'engager dans la participation alors que cela peut très vite conduire à se voir accoler un statut de profane, d'amateur (Charvolin, Micoud, Nyhart, 2007) qui complèterait la stigmatisation déjà procurée par l'appellation de NIMBY, le soupçon d'incompétence s'ajoutant à l'accusation de défendre un intérêt personnel.

On peut donc se demander comment se construisent les dynamiques d'engagement dans les querelles d'expertise, pourquoi des acteurs surmontent les accusations (d'être des NIMBY) qu'implique leur action et pourquoi la stigmatisation ainsi encourue n'est pas suffisante pour les décourager. Comment se construit la contestation d'un équipement collectif et comment expliquer la persistance d'une opposition qu'on peut présenter comme « irrationnelle » ? Comment les promoteurs de cet équipement fondent-ils et entretiennent-ils l'accusation de NIMBY puisque les querelles durent et que l'accusation ponctuelle n'est pas décisive par elle-même ? Comment concilier le caractère strictement local du conflit souligné par l'ensemble des auteurs, et qui fait l'essence même du NIMBY, avec le constat que se développe une ingénierie de la contestation et que les acteurs concernés sont de plus en plus épaulés par des associations spécialisées ? Quel poids convient-il d'accorder aux apprentissages réalisés et à la continue évolution des arguments échangés ? Et au final quels sont les résultats concrets de ce type de controverse ?

La récente entrée des énergies renouvelables dans le périmètre politique, et en particulier des éoliennes, est un terrain d'étude propice pour poser ces questions. Ce domaine permet en effet l'analyse de phénomènes reliant techniques et politiques ; il touche et implique un nombre considérable de citoyens et d'acteurs potentiels tout en autorisant l'étude de l'influence qu'y exercent à travers des processus d'apprentissage aussi bien les industriels intéressés au développement des équipements que les associations qui le combattent. L'expérience, tant des profanes, des experts que des promoteurs<sup>2</sup> et des institutionnels, dans la mise en place des éoliennes est clairement perceptible à travers les stratégies selon lesquelles ils opèrent. Enfin, les acteurs susceptibles de s'engager sont effectivement pour beaucoup d'entre eux des NIMBY, des personnes directement concernées par l'implantation de celles-ci, et donc

---

<sup>2</sup> C'est-à-dire les acteurs dont l'activité industrielle et commerciale repose sur le développement de nouvelles politiques énergétiques, ceux en clair qui vendent des équipements destinés à produire de l'énergie, dans notre cas des éoliennes.

exposées à une stigmatisation rapide. Nous étudierons le développement de ces nouvelles politiques énergétiques en Midi-Pyrénées, région la plus vaste de France et qui nous permettra justement d'observer la façon dont un même équipement contesté s'implante à des moments différents dans les divers départements qu'elle compte.

Le travail de terrain sur lequel repose notre étude a consisté en la réalisation de 124 entretiens répartis en trois phases. La première phase de terrain (janvier-juin 2008) a été exploratoire ; elle s'est composée d'une étude documentaire et de neuf entretiens visant d'une part à analyser les programmes et projets liés à l'énergie menés à l'intérieur des frontières régionales et d'autre part à élaborer une grille d'entretien. Sur la base d'une confrontation avec la littérature disponible, elle a permis de conforter les hypothèses exploratoires et de cibler l'importance accordée à l'étude des apprentissages. La seconde phase (janvier-juin 2009) a correspondu à la réalisation de cinquante-trois entretiens auprès notamment d'élus, d'industriels, de membres des services déconcentrés de l'État, de membres des services régionaux et d'adhérents à des associations. Elle a été suivie par un temps de dépouillement mené selon les préconisations de Crozier et Friedberg, c'est-à-dire l'identification des relations, des zones d'incertitude pertinentes et des ordres locaux. La réalisation subséquente d'une monographie a à nouveau permis de préciser les questions au cœur de l'étude. La troisième phase (novembre 2009-mai 2010), dont l'objectif était de vérifier et de compléter les interprétations ainsi élaborées, a permis la réalisation de soixante-deux entretiens menés auprès du même type d'acteurs<sup>3</sup>.

Ce travail de terrain a été complété par deux séquences d'observation participante. La première au sein d'un groupement de personnes intitulé « forum des sciences ». Il s'agit d'un groupe d'habitants d'une commune rurale qui s'emploie à créer et organiser des événements ayant l'ambition de vulgariser les sciences auprès du grand public. Les séances de réunion se sont déroulées de décembre 2008 à novembre 2009, sur une fréquence d'environ une fois par mois. L'un des auteurs a également intégré l'association organisatrice de la fête du vent qui se tient depuis 2002 dans cette même commune. Cette double participation aux activités locales a permis d'avoir accès à des espaces de discussions privilégiés avec les acteurs les composant et de recueillir des conversations informelles et courtes mais fort intéressantes.

## 1. La découverte du contournement comme première étape de l'engagement

Dans le cas des éoliennes, tout commence par les territoires les plus ventés, c'est-à-dire en Aveyron. Hors les « promoteurs » qui y poursuivent l'investissement commercial (et souvent aussi militant) débuté dans l'Aude riveraine, la première étape d'un éventuel processus d'engagement y correspond pour tous les acteurs à la découverte que la norme est le secret. Chronologiquement, cette découverte est d'abord réalisée par les élus, lorsqu'ils sont contactés par les promoteurs. Si les élus acceptent cette norme, ils entrent dans une logique

---

<sup>3</sup> Les entretiens ont été pour une grande majorité conduits sur les lieux de travail des acteurs. Certains ont été rencontrés et interviewés dans l'enceinte de manifestations publiques telles que le « salon des énergies renouvelables » (Toulouse) ou les tenues des forums scientifiques de Nailloux en 2008 et 2009. Ces entretiens ont été complétés par les notes prises lors d'observations réalisées aux « petits déjeuner de l'ARPE », à des réunions tenues à la Chambre de commerce de Toulouse par l'association Aragón, (Siliken), à d'autres organisées par les associations et collectifs engagés dans la défense de l'environnement (Amis de la terre) et enfin à quelques-unes de celles tenues par les associations spécialisées en énergies renouvelables.

d'action qui les conduit à ne mener la concertation que de façon minimale et même factice. Mais ils peuvent aussi refuser cette logique et soit abandonner leur projet d'implantation soit adopter une logique d'opposition aux éoliennes. Vient en tout cas le moment où ce sont les habitants qui découvrent qu'un processus est en cours sans qu'ils en aient été réellement informés. L'engagement suppose alors qu'ils perçoivent la situation comme anormale et suffisamment importante pour mériter une mobilisation de leur part.

### 1.1. Une politique du secret dominante

Midi-Pyrénées n'est pas la première région en France qui a vu se développer de nouvelles politiques énergétiques et les promoteurs ont été souvent confrontés ailleurs aux difficultés inhérentes à l'implantation d'un parc éolien. Ils arrivent même en Midi-Pyrénées avec une double prévention puisqu'ils ont d'une part, déjà découvert la contestation en Rhône-Alpes, dans les Ardennes, en Bretagne et surtout dans l'Aude, un territoire limitrophe. Et d'autre part, car ils abordent Midi-Pyrénées avec le fort sentiment qu'il s'agit d'une région rebelle, en partie sur la base des expériences qu'ils ont déjà vécues dans cette région et en partie par une transposition de leurs expériences audoises :

*« Quand je vois les opposants, là on a un problème, je ne vais pas arriver à mettre le bon terme, donc je vais en mettre plusieurs pour les caractériser. Pour résumer, c'est à la fois des anarchistes et des post soixante huitards qui sont pro énergies renouvelables pour les petites énergies mais qui (...) sont très durs, très virulents, et ils mettent l'éolien dans le même registre que le nucléaire. Pour eux, c'est de l'électricité produite par de grands groupes et donc ils n'en veulent pas, ils ne font pas de différence entre tout cela quoi. (...) On peut dire aussi que toute une partie du sud est plus sanguine mais moi je n'ai jamais eu de problèmes physiques. » (Bureau d'études)*

Forts de ces préventions, les promoteurs ont adopté une démarche qui vise à éviter la reproduction de ces expériences malheureuses. Pour convaincre les élus (qui découvrent l'éolien) de la nécessité du secret, ils leur détaillent les déboires qu'eux-mêmes ou leurs pairs ont subis lors des précédents chantiers « à cause des opposants ». Mais développer ces difficultés pourrait être contre-productif et décourager les élus. Conformément à nos hypothèses, ce discours menaçant s'accompagne donc d'une disqualification des opposants. Cette dernière repose à la fois sur une assimilation des oppositions à une défense égoïste d'intérêts individuels (« c'est rien ça c'est du NIMBY »<sup>4</sup>), à une simple querelle esthétique (« en plus ce n'est qu'une question de goût » (entretien élu)) et à une assimilation des oppositions à de la pure obstruction. Elle est d'autant plus convaincante qu'il suffit aux élus de se renseigner un peu sur les projets alentour pour vérifier le phénomène de retard dû aux multiples recours devant le tribunal. De nombreux projets ont été retardés par les recours en justice ou les dégradations matérielles des parcs. En Aveyron les recours en justice ayant eu pour effet de doubler la durée de réalisations des chantiers ont touché presque tous les projets. Il est vrai que de nombreux opposants considèrent les recours comme allant de soi :

*« C'est clair il faut faire des recours pour au moins retarder les projets » (membre d'une association environnementale)*

<sup>4</sup> On retrouve donc une logique tout à fait comparable à celle que décrit Cécile Blatrix (2002) dans son analyse des débats menés lors de l'étude du projet de TGV « Rhin-Rhône ».

Face à ce qui est ravalé à l'expression d'une subjectivité et d'une tactique d'obstruction, les promoteurs reprennent également les arguments de la « cité civile » (Boltanski-Thévenot, 1991) en soutenant qu'il n'est pas responsable de faire pencher la balance du côté du paysage lorsque ce sont les générations futures et la planète qui sont en danger. Ce discours est couronné par la mise en lumière de l'opportunité financière que cet investissement ramènerait à la commune. On comprend bien pourtant que c'est uniquement une fois que les précédentes étapes de l'argumentation ont été acceptées par les élus que cet argument financier est présenté et porte véritablement. C'est seulement lorsque toute perspective d'intéressement et de cynisme a été clairement écartée que l'intérêt financier peut apparaître comme un bonus non recherché pour lui-même. À ce stade, il est clair que le secret est de mise pour tout élu qui souhaite voir des éoliennes sur sa commune :

« Q : Et sinon vous avez organisé des réunions ou autres pour parler des éoliennes à venir ?

R : On est très discret dans le canton par rapport à ça, une fois que ce sera gagné on en parlera. Il y a une volonté des élus de faire des réflexions d'ordre confidentiel pour qu'à un moment, la réflexion soit assez mûre et précise pour être portée sur la place publique et alors entraîner des débats » (élu)

L'étude de l'implantation des éoliennes en Midi Pyrénées démontre clairement que cette tactique a longtemps été convaincante. En 2009, au moment où notre étude est conduite, le département de l'Aveyron compte en effet 79 éoliennes installées sur 11 communes différentes et deux nouveaux parcs sont prévus qui seront composés de 8 et 5 éoliennes<sup>5</sup>. Pour autant, ni les lois ni les souhaits de réélection ne permettent de tenir durablement secrets des projets aussi polémiques et les élus découvrent fatalement qu'ils doivent gérer un impératif de concertation dont l'objet est justement d'empêcher ce secret.

## 1.2. Une concertation qui tourne au factice

Jusqu'en 2007, la consultation de la population pour ce type de projet n'est certes pas inscrite dans la procédure, c'est cependant un élément d'acceptation du dossier qui s'est progressivement, sous l'influence des citoyens qui s'estimaient mal informés, transformé en obligation d'information voire de communication (Rui, 1997). Or, en pratique, les promoteurs et les élus résistent à cette obligation de concertation et tendent à respecter une politique du secret et du silence :

« Cette consigne du silence, ça nous a beaucoup frappés, les élus l'ont respectée sans problème. Seuls les membres du Conseil de Communauté de communes étaient au courant, pas les autres élus » (Opposant du Tarn)

Inscrite dans la procédure, les promoteurs et les élus ne peuvent se délier de l'enquête publique sous peine de voir leur projet annulé. Néanmoins, ils préfèrent taire autant que possible la tenue de l'enquête et ils choisissent des dates peu accessibles à l'ensemble de la population (horaires de mairies, vacances scolaires...), ce qui a des conséquences sur le nombre d'avis négatifs (les positifs ne se déplaçant généralement pas) inscrits.

<sup>5</sup> Source : <http://www.suivi-eolien.com/index.php?section=parc&parc=Aupiac&id=576&lang=francais>.



La situation préalable à l'implantation d'un parc éolien est donc caractérisée par la volonté des décideurs de maintenir le secret du projet tant que celui-ci n'est pas à même selon eux d'être accepté par la population locale. L'étiquette de NIMBY est utilisée de manière préventive, pour disqualifier par avance des opposants qui n'ont pas encore connaissance du projet. Mais les comportements que nous venons de décrire sont d'une certaine façon tellement « gros », tellement discutables, qu'ils ne peuvent que susciter des réactions.

### 1.3. La découverte d'une anomalie

De par la nature même des phénomènes en jeu, les politiques de secret et de contournement des dispositifs de concertation ne peuvent avoir d'effet qu'à court terme. Elles visent à masquer aux personnes concernées des faits qui, si elles en prenaient conscience plus tôt, les pousseraient à s'opposer aux décisions envisagées, de la même façon que le vendeur d'une voiture d'occasion s'emploie à cacher les défauts de son véhicule et à transformer un « citron » en perle. Vient fatalement un moment où l'acheteur prend possession de son automobile et découvre que la perle n'est pas aussi pure qu'il le pensait. De même, le secret ne peut toujours durer et, de façon plus ou moins accidentelle, les habitants constatent que la procédure n'est pas suivie de façon complètement fidèle :

*« Les éoliennes ? C'est arrivé de mon fait je crois, nous avons une propriété familiale dont les terrains intéressaient les promoteurs. En février 2008, un promoteur nous a contactés et est venu nous voir avec une promesse de bail en nous disant qu'on pourrait mettre deux éoliennes sur notre terrain et que ça nous rapporterait tant par an, c'était une belle somme (...) On a commencé à se renseigner et là, on s'est aperçu que ça faisait deux ans et demi que les élus étaient sur ce projet sans jamais nous avoir tenus informés et sans qu'on en ait jamais entendu parler. » (Particulier contacté par des opérateurs pour implanter des éoliennes chez lui)*

Autrement dit, comme du reste l'avancent Boltanski et Thévenot (p. 428), l'investissement des acteurs débute « dans la rencontre de quelque chose qui cloche, dans la découverte d'une anicroche ». Une fois passée l'étape de cette découverte, et confrontés au constat qu'il ne suffit pas de la révéler pour résoudre ce qui n'est plus caché mais n'est pas non plus totalement explicite ni débattu, certains acteurs entrent en opposition. Et, en s'engageant ainsi, ils obligent les élus et promoteurs à s'adapter et à franchir eux aussi une nouvelle étape et à adopter de nouvelles stratégies.

## 2. Les débats d'experts

Ces réactions de protestation amènent les élus au constat que, s'ils souhaitent continuer à s'investir dans l'éolien, il est opportun de préparer la population à ce dessein. S'ils ne choisissent pas de renoncer, étant entendu qu'un certain nombre le font et que les acteurs concrets ne sont donc pas exactement les mêmes lors de cette seconde étape que lors de la première, eux aussi doivent passer un cap dans une dynamique d'engagement et s'employer à agir sur la pensée collective. Ils découvrent de nouveaux alliés en la personne d'experts militants du développement durable qui prennent en charge les questions de la population,

ce qui correspond là aussi à une évolution marquante du système d'acteurs<sup>6</sup>. Les opposants s'organisent pour leur part en tentant de constituer des « collectifs » et de développer une expertise propre à démontrer la nocivité des projets qu'ils dénoncent.

### **2.1. L'organisation d'une politique de communication**

Face au risque de perdre les futures élections du fait de l'émergence d'une opposition et au mécontentement manifeste d'électeurs et de citoyens qu'ils connaissent bien et depuis longtemps, la tentation de stopper cette politique est forte pour les élus. Ceux qui persistent doivent tout d'abord raffermir leur engagement et se convaincre du bien-fondé de leur politique. Certains insistent plutôt sur la perspective d'aider la planète et de contribuer à la préservation de l'environnement pour les générations futures, d'autres mettent en avant la dimension financière. Il s'agit bien souvent de petits budgets communaux qui peuvent doubler au terme d'un tel investissement. Si l'éolien continue à n'être jamais abordé de front, cette entreprise de « raffermissement » s'accompagne de nouvelles formes de préparation à l'acceptation locale de ce type de construction.

Les formes les plus courantes correspondent à l'organisation d'activités de loisirs, de manifestations scientifiques et de réunions d'informations notamment animées par les *négaWatts*. Ce sont des experts en énergie regroupés sous la forme d'une association qui a pour objectif de mettre en pratique un « scénario » de réduction des consommations énergétiques entraînant l'émission de gaz à effet de serre. Gérants de bureaux d'études, directeurs d'associations promouvant le développement des énergies renouvelables, ils occupent des fonctions qui facilitent la diffusion de leur message et accroissent leur rayon d'influence. Forts de leurs compétences cognitives et discursives, ils ont enrichi les attributs de leur association en lui annexant un institut de formation.

### **2.2. Des communautés épistémiques en émergence**

Ces experts-militants, au fur et à mesure qu'ils ont été intégrés dans des projets éoliens, ont pris l'habitude de se retrouver face à une population plutôt récalcitrante et techniquement peu au fait des éoliennes. Pour autant, les élus ne maîtrisent pas assez non plus le dossier pour proposer des réponses satisfaisantes et ont rapidement compris qu'ils avaient tout à gagner à poster ces experts sur le devant de la scène. Cela leur permet d'identifier les dimensions les plus sensibles en matière d'acceptation locale (le bruit, le paysage, la distance de sécurité, les fréquences hertziennes brouillées, la préservation de la faune et la flore) tout en se protégeant à court terme par une certaine réserve. À long terme, cette stratégie les enracine toutefois dans la dynamique d'un groupe renforcé par les experts et dépendant d'eux.

Comme les autres acteurs, les experts bénéficient des récits d'expériences de leurs pairs et communiquent les leurs. En entrant dans la communauté épistémique constituée par eux-mêmes, les promoteurs et les élus, ils apprennent comment répondre aux questions

---

<sup>6</sup> On retrouve ici les conclusions de Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis (1998) sur le fait que la production durable d'un intérêt général suppose un changement des relations entre les acteurs impliqués à travers un processus d'apprentissage.

les plus souvent posées et construisent progressivement un socle de connaissances sur le « management » des populations locales en matière d'éoliennes. La multitude de leurs interventions leur permet ensuite d'expérimenter différentes stratégies, toutes destinées à éviter que la population profane ne choisisse le camp de l'opposition. Leurs échanges mutuels leur permettent de cadrer précisément leurs interventions, les sujets qu'ils abordent et la manière de procéder. Ces réunions d'information tenues par les experts et organisées par la commune et les promoteurs sont donc davantage des opérations de communication que de concertation. Les experts y revêtent le rôle de ceux qui savent, ceux qui ont la légitimité scientifique, par opposition aux opposants décrits comme des profanes « *qui n'ont d'autres buts que de préserver leur propre parcelle* » (Entretien élu), autrement dit des NIMBY.

### 2.3. La contestation par les « collectifs »

Cependant, les opposants eux aussi bénéficient de conseils qui viennent cette fois d'associations spécialisées dans la lutte contre l'implantation (entre autres) d'éoliennes (notamment la fédération « vent de colère » ou l'association ADENL). Ils interviennent de multiples façons pour occuper l'espace public émergent et surtout pour rallier les profanes à leur cause. Dans un premier temps ils adoptent une forme de structure de regroupement : les collectifs (par exemple « agir pour le Lévézou » ou le collectif « Toutes Nos Énergies »).

Le collectif permet en effet plus de souplesse en termes d'adhésion que celui d'une association. L'inscription ne requiert ni formalités ni dimension financière, ce qui est susceptible d'inquiéter les élus qui n'ont plus affaire à une « dizaine de mécontents ». On remarque de fait que lorsque l'opposition est organisée, qu'un collectif s'est formé (entre 1 500 et 2 000 personnes), les avis rendus par les commissaires enquêteurs peuvent se révéler défavorables au projet (ce fut le cas dans le Tarn notamment). La première forme de collectif naît en Aveyron, puis le Tarn imite ce modèle et les opposants dans les autres départements l'adoptent assez vite à leur tour.

Face à eux, les élus endossent le rôle de l'acteur responsable qui travaille pour la collectivité et se refuse à être une nouvelle fois « dérangé ». Leur discours combine l'opportunité financière qu'il s'agit de ne pas laisser passer et la responsabilité de chacun en matière de changement climatique (générations futures). Les élus cherchent également à déconsidérer les revendications portées par ces collectifs. Ils les présentent comme des individus non réfléchis et égoïstes qui « *n'ont qu'à déménager s'ils ne sont pas contents !* » (élu).

*« Des membres d'une association sont venus me voir et m'ont exposé leurs arguments. Je les ai écoutés, nous avons discuté mais le projet ne s'arrêtera pas pour quelques personnes de plus. Ils nous coûtent cher ! » (élu)*

Face à cette accusation d'égoïsme et de défense d'un intérêt particulier symbolisée par le terme de NIMBY, les opposants cherchent à intégrer des membres « compétents » en matière scientifique au sein de leur regroupement et à adapter à la scène locale les conseils que leur donnent les associations nationales ou au moins dont le territoire déborde Midi-Pyrénées. Mais ils se heurtent dans leur tentative aux ressources souvent supérieures des élus, épaulés par les militants *négaWatts*, dans ce domaine.

### 3. Une tentative discursive et patrimoniale

Plutôt que de s'obstiner à affronter les discours experts, les acteurs locaux opposés aux éoliennes ont donc recours à une nouvelle manière d'emporter l'opinion publique : la présence de témoins. Ils demandent à des membres de leurs structures de rattachement de venir raconter leur quotidien depuis l'implantation d'aérogénérateurs sur leur territoire : comment ils sont devenus des « parias » dans leurs communes, à quel point ils regrettent leur choix. Pourtant, si cette stratégie connaît un certain succès sur le territoire où elle est mise en œuvre, c'est finalement dans un second temps par l'inflexion des stratégies d'acteurs comparables sur d'autres territoires qu'elle a le plus de conséquences.

#### 3.1. La mise en avant d'un « haut-lieu »

La cause défendue ne se réfère plus à une unité, un parc, mais à une partie du territoire décrite comme vectrice d'une identité locale. La référence au pays belmontais comme faisant partie de l'identité belmontaise plus qu'aveyronnaise escompte par exemple la production d'un effet de responsabilité vis-à-vis des habitants de cette région, tout comme les habitants du Lévézou défendent ce territoire comme un patrimoine propre et leur appartenant. Le collectif monté à Castres a pour sa part revendiqué la protection du Sidobre, haut lieu dans l'esprit des Tarnais. Ce discours est géographiquement limité par nature et pourrait difficilement fonctionner avec un département entier mais cette limitation à un lieu étroitement circonscrit est à la source d'une grande efficacité. Elle tient tout d'abord à la proximité ainsi établie avec les témoins qui permet la transmission d'une compassion, d'une émotion qui agit en faveur de la position des opposants. Elle s'appuie également sur la tenue d'un discours qui ne se présente plus comme anti-éolien, mais comme soucieux de l'environnement et qui permet ainsi de légitimer davantage la plainte, de la faire passer au stade de la « cité citoyenne » si l'on reprend les catégories de Boltanski et Thévenot. Elle permet enfin le déploiement d'une revendication fondée sur l'appartenance à un même « haut lieu » (Claeys-Mekdade *et al.*, 2008) et sur la défense d'une exceptionnalité territoriale.

#### 3.2. Un dépassement de la stigmatisation

En agissant de la sorte, les collectifs sont non seulement capables de regrouper plus de mille personnes à leurs côtés mais aussi de proposer d'autres solutions qui ont pour spécificité de tenir compte de l'intérêt général ou du moins selon les travaux de Rui (à propos des associations) « *de lier la défense des intérêts particuliers à des préoccupations plus générales* ». Ils aspirent ainsi à une forme « *de dépassement du NIMBY, dans la mesure où dépasser peut se comprendre comme une façon de mettre en avant les intérêts collectifs défendus tout en conservant une attention importante aux intérêts personnels des membres de l'association* » (Rui, 2004, p. 170). Si l'on reprend les termes de Lolive (1997), les opposants cherchent à effectuer « une montée en généralité » de la problématique éolienne.

#### 3.3. Le passage d'un territoire à l'autre

La limite qu'ils rencontrent est cependant que leur résistance peut finalement conduire à ce que ces infrastructures soient implantées ailleurs. Dans le Tarn par exemple, le « Collectif

Toutes Nos Énergies », qui luttait contre l'implantation d'un parc sur le haut lieu du Sidobre, a indirectement entraîné la modification du site et de fait provoqué la colère de ses voisins de Brassac, nouveau lieu d'élection de ces infrastructures.

« *L'arrêté ZDE refuse de qualifier le Sidobre mais a été ok pour Brassac, donc eux, ils ne sont pas contents et ils nous disent : « on vous a aidés et on se les récupère chez nous maintenant' ».* (Entretien membre d'un collectif).

Ce passage d'un territoire à l'autre n'est pas si aisé. Il est tout d'abord subordonné à la présence de la ressource nécessaire à l'énergie éolienne : le vent. C'est là la raison principale pour laquelle seuls trois des huit départements de Midi-Pyrénées, l'Aveyron, le Tarn et la Haute-Garonne, sont concernés en 2009 par le développement des éoliennes. Il suppose ensuite que l'ensemble des études d'impact sur l'environnement (faune, flore, acoustique, etc.) livrent les résultats attendus et surtout qu'il y ait une possibilité de raccordement au réseau pour l'énergie produite. Cette contrainte technique donne toute sa mesure aux phénomènes d'apprentissage. La nécessité du raccordement et de la présence du vent pousse à explorer les territoires contigus à ceux qui viennent d'être équipés. Mais les opposants, une fois passée l'étape du secret, sont mieux préparés car ils ont suivi les débats sur le premier territoire d'implantation et peuvent facilement contacter les acteurs impliqués.

De ce fait, le passage d'un département à l'autre, dans notre cas de l'Aveyron au Tarn, a pour première conséquence que la politique du secret est encore plus immédiate et plus rigoureuse. Alors qu'en Aveyron il a fallu attendre l'installation des premiers parcs et la constatation des conséquences négatives pour les riverains pour arriver au refus de l'éolien, celui-ci se manifeste dès la découverte des projets d'implantation dans le Tarn. L'opposition suit le même développement dans les deux départements (politique du secret, associations locales, regroupements en collectifs) mais elle parcourt ces étapes plus vite dans le Tarn.

Et pourtant, malgré ces difficultés, le passage s'opère. En 2009, le Tarn compte 50 éoliennes réparties sur 8 communes, soit presque autant que l'Aveyron (79), et les parcs prévus sont au nombre de 4 pour un total de 28 nouvelles éoliennes<sup>7</sup>. En Haute Garonne, seulement deux communes ont investi dans la construction de 2 parcs qui regroupent en tout 20 éoliennes mais un autre parc de 7 éoliennes est prévu à Calmont. On retrouve ici un phénomène constaté par Lolive (1997, p. 118), c'est-à-dire la difficulté à dépasser les divisions départementales. Bien que les opposants des divers départements se connaissent, ils n'arrivent pas vraiment à œuvrer côte à côte :

« *Q : Êtes-vous en relation avec les opposants de l'Aveyron ?*

*R : On est en contact par mail, on a eu une ou deux rencontres avec les associations de l'Aveyron mais c'est trop dur. Déjà on est arrivé à s'unir à l'échelle du parc mais c'est très compliqué, surtout qu'on n'est pas que des anti éoliens, on veut trouver d'autres énergies, d'autres réflexions pour développer les énergies renouvelables dans notre paysage. »* (Entretien opposant du Tarn)

Certes, le rythme d'installation semble se ralentir, puisqu'en 2012 on compte 83 éoliennes en Aveyron, 29 en Haute-Garonne et 78 dans le Tarn<sup>8</sup>. Il apparaît également que l'Ariège et le Lot ont bloqué leurs développements. C'est dans ce blocage des territoires non encore concernés qu'on constate l'effet le plus sensible de la mobilisation des opposants. Ils ont en quelque sorte

<sup>7</sup> Source : <http://www.suivi-eolien.com/index.php?section=parc&parc=Aupiac&id=576&lang=français>.

<sup>8</sup> Source : <http://www.suivi-eolien.com/index.php?section=region&reg=Midi-Pyrenees&id=1&lang=français>.

démonétisé l'étiquette stigmatisante de NIMBY et légitimé l'opposition sur des bases qui ne sont plus celles du seul intérêt personnel. Bien sûr, le durcissement législatif et la fin des incitations financières jouent également dans ce ralentissement qu'on constate partout en Europe à cette époque. Mais il faut aussi voir dans ces évolutions globales le fruit d'une accumulation des conflits qui produit enfin ce qu'aucune controverse n'avait pu produire à elle seule, et qui montre bien à ce titre qu'on ne saurait en réduire aucune à son caractère autoréférent.

## Conclusion

Notre étude nous montre tout d'abord que l'engagement est progressif, passe par des étapes dont aucune n'est totalement obligatoire, dont l'enchaînement ne va pas de soi et peut connaître des variations plus ou moins prononcées. La première étape est celle qui voit des acteurs, qui ont déjà connu ailleurs ce processus (les promoteurs), mettre en pratique les leçons de leur expérience en convainquant ceux qu'ils cherchent à « intéresser », au sens de Latour et Callon, de pratiquer une politique du secret et de contourner les impératifs de participation. La seconde étape est celle où partisans d'une nouvelle politique et opposants s'affrontent en « grandeur », selon les termes de Boltanski et Thévenot, en matière d'expertise, combat dont les opposants découvrent assez vite qu'il ne leur est pas favorable. Les experts sont « enrôlés » par les promoteurs à deux niveaux, d'une façon constructive vers les élus comme canal d'information et de soutien et de façon plus conflictuelle envers les opposants. S'ouvre alors une troisième étape, plus favorable aux opposants, de nature discursive et patrimoniale, où l'affrontement ne porte plus sur les aspects techniques. Elle est du reste moins favorable aux opposants sur le territoire où elle a réellement lieu que par les répercussions qu'elle aura sur d'autres territoires où la controverse n'a pas encore débuté.

Notre étude nous montre par ailleurs combien les dynamiques d'engagement sont co-construites, reposent sur des interactions. Au sens tout d'abord que chacun apprend de son adversaire, en particulier à utiliser les mêmes méthodes ou à les contrer. Au sens aussi que l'engagement de celui qui devient peu à peu un adversaire entretient et renforce son engagement propre. Cela suppose bien évidemment de le stigmatiser et de refuser de considérer que ses motivations pourraient être légitimes. Ce type de « spirale auto-référentielle » est vu par Argyris et Schön (2002) comme de nature à empêcher l'apprentissage organisationnel en entretenant une image négative de l'adversaire qui pousse chacun à s'éloigner de plus en plus des faits et à mélanger faits et interprétations. Nous constatons dans notre cas la véracité de cette thèse tout en soulignant que cela n'empêche pas un apprentissage individuel, voire collectif, limité. C'est parce que l'adversaire est « noirci » que l'acteur accepte de se lancer dans des investissements et apprentissages d'une certaine ampleur et qu'un groupe d'alliés parvient à développer de nouvelles stratégies.

L'étude de ces mobilisations nous confirme enfin la force et l'efficacité de l'appellation NIMBY. Même les opposants qui la contestent ne se révèlent pas capables de coopérer avec les représentants d'autres lieux victimes des mêmes installations d'éoliennes. Pour autant, on constate également que cette force ne va pas de soi et résulte d'un travail de stigmatisation qui s'assimile à un processus continu d'apposition d'une étiquette dépréciative, ce travail débutant par anticipation auprès des élus avant même que les projets d'implantation ne soient rendus publics ni même adoptés. Paradoxalement, cette accusation gratuite est

*in fine* légitimée par ceux qu'elle vise. Alors que les chercheurs soutiennent plutôt, comme par exemple Arthur Jobert (*Op. cit.*, p. 77), que « l'efficacité des délibérations restreintes est de plus en plus faible », les promoteurs et les élus adoptent en effet initialement une politique du secret. Si celle-ci s'explique en partie par des expériences précédentes, on constate que les opposants y répondent effectivement par des tactiques d'obstruction qui justifient rétrospectivement ce silence et l'appellation de NIMBY<sup>9</sup>.

Autrement dit, les habitants taxés de l'étiquette infamante de NIMBY sont bien en décalage avec l'idéal démocratique d'une sphère publique qui serait fondée sur la raison, l'égalité, le débat, la critique et l'opposition éclairée au pouvoir (Habermas, 1992). Leur action n'est pas fondée sur la raison mais résulte de la défense de leur intérêt personnel. Elle ne vise pas à limiter l'emprise du pouvoir central et tentaculaire de l'administration, mais au contraire à s'appuyer sur ce pouvoir et sur la lettre des lois. Enfin, ces acteurs protestataires ont tendance à se fermer sur eux-mêmes et à prendre la forme d'une « clique » (Ibid., p. 48). Pour autant, ces acteurs sont victimes d'une politique initiale du secret de la part des promoteurs et des élus qui rompt elle aussi et en premier avec le principe de publicité qui devrait caractériser la décision démocratique et l'action publique. Le NIMBY est donc une accusation objectivement fondée, mais qui ne l'est que rétroactivement et en quelque sorte injustement de ce fait. L'analyse scientifique ne doit donc pas seulement s'interroger sur le caractère réellement bénéfique ou non de l'équipement projeté, mais sur la violence symbolique qu'implique l'appellation NIMBY, la façon dont elle est instrumentalisée et les menaces que son usage même par ses dénonciateurs font courir sur l'intérêt général et notre idéal d'une démocratie locale, d'une gouvernance territoriale qui aspirerait à être plus qu'une ingénierie.

C'est à ce prix qu'on pourra davantage conjuguer concertation et efficacité en matière d'aménagement du territoire. S'il convient de prendre au sérieux les déclarations des acteurs, on ne saurait oublier qu'elles sont également conformes à leurs intérêts et ne reflètent jamais totalement la réalité, l'accusation de NIMBY étant ainsi parmi d'autres rarement objectives. Préparer la population à un projet susceptible de susciter son opposition suppose donc de prendre au sérieux les démarches de concertation, l'impératif de publicité et de considérer les intérêts légitimes que la population éprouve à l'égard de ses habitations, de son héritage patrimonial et de son identité territoriale. On est ici dans le domaine de la prédiction créatrice et la pratique par les promoteurs et les élus aboutit certes à leur donner rétrospectivement raison mais au prix d'une faille démocratique qui se reproduit en outre d'un territoire à l'autre au cours du temps.

Enfin, nous avons noté qu'il y avait des tensions entre les postulats à la base de la plupart des thèses du NIMBY, y compris les plus opposées par ailleurs. La thèse du pur localisme est ainsi difficile à articuler avec le constat que les acteurs mobilisés localement sont désormais épaulés par des associations spécialistes de la gestion du NIMBY. Elle l'est tout autant avec celle des apprentissages puisqu'on ne voit guère comment les controverses pourraient rester strictement locales et « auto-référentes » alors que les acteurs apprennent et que les associations ont comme l'un de leurs buts de diffuser les expériences vécues ailleurs et d'en tirer des leçons.

---

<sup>9</sup> On retrouve ici un fait bien connu, à savoir la difficulté à convaincre l'ensemble des acteurs sociaux des bienfaits d'une participation préalable. De même que Douglas Mac Gregor (1969) a montré dès la fin des années 1950 combien les managers étaient rétifs face aux formations au management qui leur enseignaient les bienfaits de l'écoute car ils étaient intimement persuadés que l'être humain est foncièrement conservateur et réticent face aux changements, de même on découvre ici que les acteurs ne croient pas aux bienfaits de la participation et la jugent plus porteuse de dangers que de nature à prévenir ceux-ci.

De même, dans la mesure où les NIMBY sont généralement liés à la diffusion d'équipements relativement standardisés, ceux qui les fabriquent et les implantent ont également appris de leurs expériences précédentes et conduisent chaque nouveau projet à la lumière de celles-ci.

Ces difficultés sont à notre sens en partie dues aux objets d'étude qui fondent ces recherches et aux méthodes employées par leurs auteurs. Fidèles en effet au postulat de localisme du NIMBY, ils étudient souvent un seul cas. Alors que les conflits portent sur des techniques relativement standard et qui se diffusent, ils ne mettent pas l'accent sur la façon dont les promoteurs et les opposants transfèrent d'un territoire à l'autre les leçons tirées des expériences précédentes. Ils sont en quelque sorte prisonniers du même reproche dont sont victimes les acteurs qu'ils étudient. Si ces derniers se débattent avec l'accusation d'égoïsme et d'étroitesse d'esprit qui leur est accolée, les chercheurs qui étudient la façon dont ces acteurs arrivent ou non à se débarrasser de celle-ci et à monter en généralité (Lolive, 1997) ont tout autant de mal à s'extirper d'une vision localiste des phénomènes de contestation. Le terme NIMBY, justement conçu pour dénoncer l'enfermement dans un localisme étroit, exerce ce même effet d'enfermement sur les chercheurs. Il faudrait pour l'éviter se pencher précisément sur la façon dont les conflits se déplacent d'un territoire à l'autre et dont ils se modifient en fonction des apprentissages réalisés ailleurs et transplantés plus ou moins fidèlement et complètement, une perspective que notre étude ne fait que suggérer et ébaucher. Et ce sans oublier que l'un des effets du terme NIMBY et des théories qui l'entourent est aussi de renforcer le sentiment du local, voire peut-être même de maintenir l'illusion que le local existe encore dans la plénitude communale et identitaire qu'il connaissait avant les dynamiques de décentralisation, d'eupéanisation et plus largement de mondialisation. C'est du reste précisément parce que le NIMBY exemplifie à merveille le local que le terme s'est à notre sens davantage imposé que ceux de LULU ou de BANANA, bien davantage perçus comme des raffinements un peu gratuits.

À l'heure où les études du local ont été remplacées par des analyses en termes de jeux d'échelle, de gouvernance multi-niveaux ou polycentriques (Marchand-Tonel, Simoulin, 2004) et où les acteurs eux-mêmes combinent des engagements différenciés selon l'arène dans laquelle ils évoluent, les théories du NIMBY devraient sans doute évoluer. Si les chercheurs s'intéressent à l'évidence aujourd'hui moins à ce terme et à ce qu'il recouvre, c'est bien sûr aussi parce qu'ils en sont conscients. L'abandonner purement et simplement serait pourtant oublier que les acteurs l'utilisent et y adhèrent, y compris, comme pour toute violence symbolique, ceux qui en sont victimes, autrement dit que les mots ont une efficacité dont il importe de rendre compte (Simoulin, 2013). La question essentielle n'est par conséquent sans doute plus de savoir si l'équipement envisagé correspond ou non à un intérêt collectif, mais plutôt celle qui consiste à se demander comment l'étiquette NIMBY contribue, parmi d'autres moyens tels les modes de scrutin ou toute une ingénierie territoriale qui recrée des imaginaires territoriaux, à maintenir une illusion du local qui ne correspond plus en réalité à beaucoup de pratiques, aussi bien chez ceux qui l'utilisent comme arme que pour ceux qui s'en défendent. On ne peut qu'être frappé de ce point de vue par la résistance des frontières départementales face à la diffusion d'un équipement aussi standardisé que les éoliennes et à la difficulté qu'éprouvent les opposants à les traverser. Comme bien d'autres phénomènes, le NIMBY nous rappelle au fond que la sociologie politique ne doit pas seulement lutter contre le sens commun et les prénotions, mais aussi penser le présent avec les mots et les institutions d'hier.



## Bibliographie

- ARGYRIS C., SCHÖN D., (2002). *Apprentissage organisationnel. Théorie, méthode, pratique*. De Boeck, Bruxelles.
- BARTHE Y. (2006). *Le pouvoir d'indécision, La mise en politique des déchets nucléaires*. Economica, Paris.
- BECK U., (2008, 1<sup>re</sup> édition 1986). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Champs, Paris.
- BLATRIX C., (2002). Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. *Politix* 15 (57), 79-102.
- BLONDIAUX L., SINTOMER Y., (2002). L'impératif délibératif. *Politix* 15 (57), 17-35.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L., (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- BOURDIEU P., (1988). L'opinion publique n'existe pas In BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, 222-235.
- BURNINGHAM K., BARNETT J., THRUSH D., (2006). The Limitations of the NIMBY Concept for Understanding Public Engagement with Renewable Energy Technologies: a Literature Review. *Working Paper 1.3*, University of Surrey.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., (2001). *Agir dans l'incertain. Essai sur la démocratie technique*. Seuil, Paris.
- CASH D. W., CLARK W. C., ALCOCK F., DICKSON N. M., ECKLEY N., GUSTON D. H., JÄGER J., MITCHELL R.B., (2003). Knowledge Systems for Sustainable Development. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 100 (14), 8086- 8091.
- CHARVOLIN F., MICOUD A., NYHART L., (2007). *Des sciences citoyennes? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*. Édition de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- CLAEYS-MEKDADE C., (2006). La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 7 (3). <http://dx.doi.org/10.4000/vertigo.8446>
- CLAEYS-MEKDADE C., LEBORGNE M., BALLAN E., (2008). Cadrer la procédure de concertation pour construire la confiance? Arles, Marseille, le Verdon. in MERMET L., BERLAN-DARQUÉ M., *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et enjeu de la concertation*, L'Harmattan, Paris, 97-116.
- DEAR M., (1992). Understanding and Overcoming the NIMBY Syndrome. *Journal of the American Planning Association* 58 (3), 288-300.
- FROMENTIN T., WOJCIK S., (dir.) (2008). *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*. L'Harmattan, Paris.
- FREUDENBERG W., PASTOR S., (1992). NIMBYs and LULUs: Stalking the Syndromes. *Journal of Social Issues* 48 (4), 39-61.
- FREY B., OBERHOLZER-GEE F., EICHENBERGER R., (1996). The Old Lady Visits Your Backyard: A Tale of Morals and Markets. *Journal of Political Economy* 104 (6), 1297-1313.
- GERRARD M. (1994). The Victims of NIMBY. *Fordham Urban Law Journal* 21, 495- 522.
- GORDON C., JASPER M. J., (1996). Overcoming the "NIMBY" Label: Rhetorical and Organizational Links for Local Protestors, Research in Social Movements. *Conflict and Change* 19, 159-181.
- HABERMAS J., (1992, 1<sup>re</sup> édition 1962). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Payot, Paris.
- HOPPE R. (2005). Rethinking the Science-Policy Nexus: From Knowledge Utilization and Science Technology Studies to Types Of Boundary Arrangements. *Poiesis und Praxis* 3 (3), 199-215.
- INHABER H., (1998). *Slaying the NIMBY Dragon*. Transaction Publishers, London.
- JASANOFF S., (1990). *The Fifth Branch: Science Advisers as Policymakers*. Harvard University Press, Cambridge.
- JOBERT A., (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix* 11 (42), 67-92.

- LASCOUMES P., LE BOURHIS J. P., (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix* 11 (42), 37-66.
- LOLIVE J., (1997). La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée. *Politix* 10 (39), 109-130.
- LUPTON S., (2011). *Économie des déchets. Une approche institutionnaliste*. De Boeck, Bruxelles.
- MAC GREGOR D., (1969, 1<sup>re</sup> édition américaine : 1960), *La dimension humaine de l'entreprise*, Gautier-Villars, Paris.
- MARCHAND-TONEL X., SIMOULIN V. (2004). Les fonds européens régionaux en Midi-Pyrénées : gouvernance polycentrique, locale ou en trompe-l'œil ? *Politique européenne* 12, 22-41.
- RÉMY E., (1995). Apprivoiser la technique. Débat public autour d'une ligne à haute tension. *Politix* 31, 136-144.
- REVEL M., BLATRIX C., BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M., HIÉRARD DUBREUIL B., LEFÈVRE R. (dir.), (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. La Découverte, Paris.
- RIVAL M., (2012). Entreprises privées et décision publique : acteurs et organisation stratégique du lobbying dans les grandes entreprises en France. *Politiques et Management Public* 3 (29), 431-449.
- RUI S. (1997)., L'entrée en concertation. Une expérience démocratique ? *Ecologie et politique* 21, 27-42.
- RUI S. (2004). *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Armand Colin, Paris.
- SIMOULIN V. (2013), La gouvernance territoriale près d'une décennie plus tard : retour sur les discours, les stratégies et les cadres théoriques In PASQUIER R., SIMOULIN V., WEISBEIN J. (dirs.). *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, L'Extensio, Paris, 3-25.
- STIGLER G., (1975). *The Citizen and the State: Essays on Regulation*. University of Chicago Press, Chicago.
- TROM D., (1999). De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'action revendicative. *Revue française de science politique* 49 (1), 31-50.
- VISCUSI W., HAMILTON J., (1999). Are Risk Regulators Rational? Evidence from Hazardous Waste Cleanup Decisions. *American Economic Review* 89 (4), 1010-1027.
- WYNNE B., (1996 a). May the Sheep Safely Graze? In LASH S., SZERSZYNSKI B., WYNNE B. (eds.). *Risk, Environment and Modernity*, Sage, London, 44-83.
- WYNNE B., (1996 b). Misunderstood Misunderstandings: Social Identifies and Public Uptake of Science. In IRWIN A. & WYNNE B. (eds.). *Misunderstanding Science? The Public Reconstruction of Science and Technology*, Cambridge University Press, Cambridge, 19-46.